



Note de présentation

Dossier d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Projet de parc photovoltaïque au sol

Projet ASF2 (commune de Fabrègues – Hérault)

10/03/2026

ALBIOMA SOLAIRE FRANCE
SIÈGE SOCIAL : ECOPARC COURTINE - 120 RUE JEAN MARIE
TJIBAOU - 84000 AVIGNON



ALBIOMA

Table des matières

1.	<i>Préambule</i>	<i>3</i>
2.	<i>Le porteur de projet</i>	<i>4</i>
2.1.	Présentation du groupe ALBIOMA	4
2.2.	Trois zones en France dédiées au photovoltaïque dont Albioma Solaire France ..	5
2.3.	Présent tout au long du projet	5
3.	<i>Description du projet photovoltaïque</i>	<i>6</i>
3.1.	Données générales	6
3.2.	Localisation du projet.....	6
3.3.	Historique du site	8
3.4.	Descriptif technique du projet	8
3.5.	Gestion de l'eau	10
3.6.	Imperméabilisation des sols.....	11
3.7.	Réversibilité du projet.....	11
3.8.	Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques	12
4.	<i>Pré-diagnostic écologique</i>	<i>13</i>
5.	<i>Conclusion</i>	<i>14</i>

1. *Préambule*

La présente note a pour objectif de présenter le projet de parc solaire ASF2 et d'apporter des éléments complémentaires au CERFA dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact.

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement et à la nomenclature qui y est annexée, le projet relève au titre de la rubrique 30 d'un examen au cas par cas : « Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) d'une puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc ».

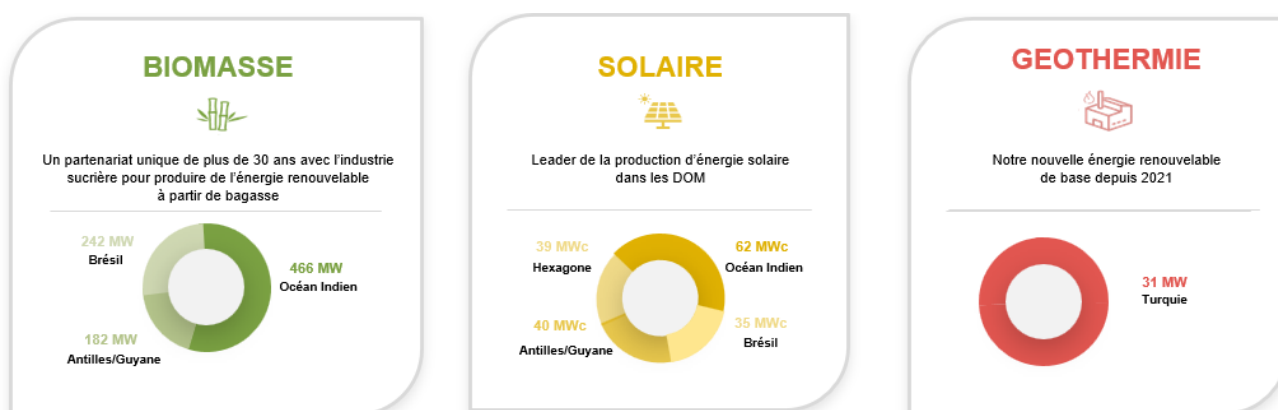
La demande porte sur un parc photovoltaïque au sol situé sur la **commune de Fabrègues** dans le **département de l'Hérault (34)**. L'objectif de ce projet est de produire de l'énergie électrique d'origine renouvelable sur une surface clôturée de 2.05 ha pendant 30 ans. À l'issue de ce bail, tous les équipements constituant la centrale solaire sont démantelés et envoyés dans des filières de recyclage adaptées. Le site est remis en son état d'origine.

2. Le porteur de projet

2.1. Présentation du groupe ALBIOMA

Albioma est un producteur d'énergie indépendant engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse, au photovoltaïque et à la géothermie. Le Groupe, implanté en Outre-mer français, à l'Île Maurice, au Brésil, au Canada, en Australie et en Turquie a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma dispose en 2024 d'une puissance installée de plus de 1 GW répartie entre 16 centrales thermiques cumulant 889 MW, 540 centrales photovoltaïques représentant 176 MWc et 31 MW de géothermie. Albioma produit 40 % de l'électricité de la Réunion, 29 % de l'électricité de la Guadeloupe, 18% de l'électricité de la Martinique et 45 % de l'électricité à l'île Maurice.



Albioma dispose en 2025 d'une puissance installée de plus de 1 GW répartie entre 16 centrales thermiques cumulant 889 MW, 540 centrales photovoltaïques représentant 176 MWc et 31 MW de géothermie. Albioma produit 40 % de l'électricité de la Réunion, 27 % de l'électricité de la Guadeloupe, 18% de l'électricité de la Martinique et 45 % de l'électricité à l'île Maurice.

CHIFFRES CLÉS

268 M€ EBITDA en 2024	844 experts	> 1 GW capacité installée
2.4 TWh électricité vendue par an	808 M€ chiffre d'affaires en 2024	17 centrales thermiques

La production annuelle d'énergie des installations d'Albioma s'élève à 2,4 TWh soit l'équivalent de la consommation moyenne d'environ 2,6 millions de personnes. Albioma est ainsi le deuxième producteur français de production d'électricité à partir de la biomasse et le premier producteur indépendant d'électricité dans les départements d'Outre-mer. Partenaire historique des agro-industriels, Albioma développe, construit, finance et exploite des centrales dans le cadre de contrats long terme sécurisés.

2.2. Trois zones en France dédiées au photovoltaïque dont Albioma Solaire France

Leader du photovoltaïque en Outre-mer, Albioma développe également cette activité en France métropolitaine depuis 2010. Acteur spécialisé dans l'énergie solaire, Albioma Solaire France, filiale à 100% d'Albioma SAS, gère et développe un parc photovoltaïque de près de 41 MWc répartis en toitures de bâtiments agricoles, tertiaires, industriels et en centrales au sol, grâce à ses équipes localisées à Avignon.

2.3. Présent tout au long du projet

Albioma a développé son expertise dans les **principaux modèles de projets solaires** qui sont : les projets en injection totale, en autoconsommation (individuelle ou collective) et en contrat de gré-à-gré (Corporate PPA).



Albioma intègre l'ensemble des compétences, et est **présent sur toute la chaîne de valeur**, de la naissance **des projets photovoltaïques** à leur démantèlement si nécessaire, en passant par les phases de développement, de construction et d'exploitation. **Albioma est à vos côtés tout au long de la vie du projet.**



Par ailleurs, Albioma développe son expertise solaire dans le respect des territoires et des écosystèmes. Plusieurs démarches dont celle du calcul du bilan carbone du groupe ont été engagées. Dans le secteur photovoltaïque, une attention toute particulière est portée au recyclage des panneaux solaires qui sont collectés par l'éco-organisme SOREN, agréé par les pouvoirs publics. Après la collecte, ils sont traités dans des usines spécialisées. Adhérent à SOREN, Albioma est également triplement certifié par l'AFNOR ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement) et 45001 (Sécurité). Le personnel d'Albioma est très bien formé et s'assure de toujours intervenir dans les meilleures conditions de sécurité sur tous ses chantiers.



3. Description du projet photovoltaïque

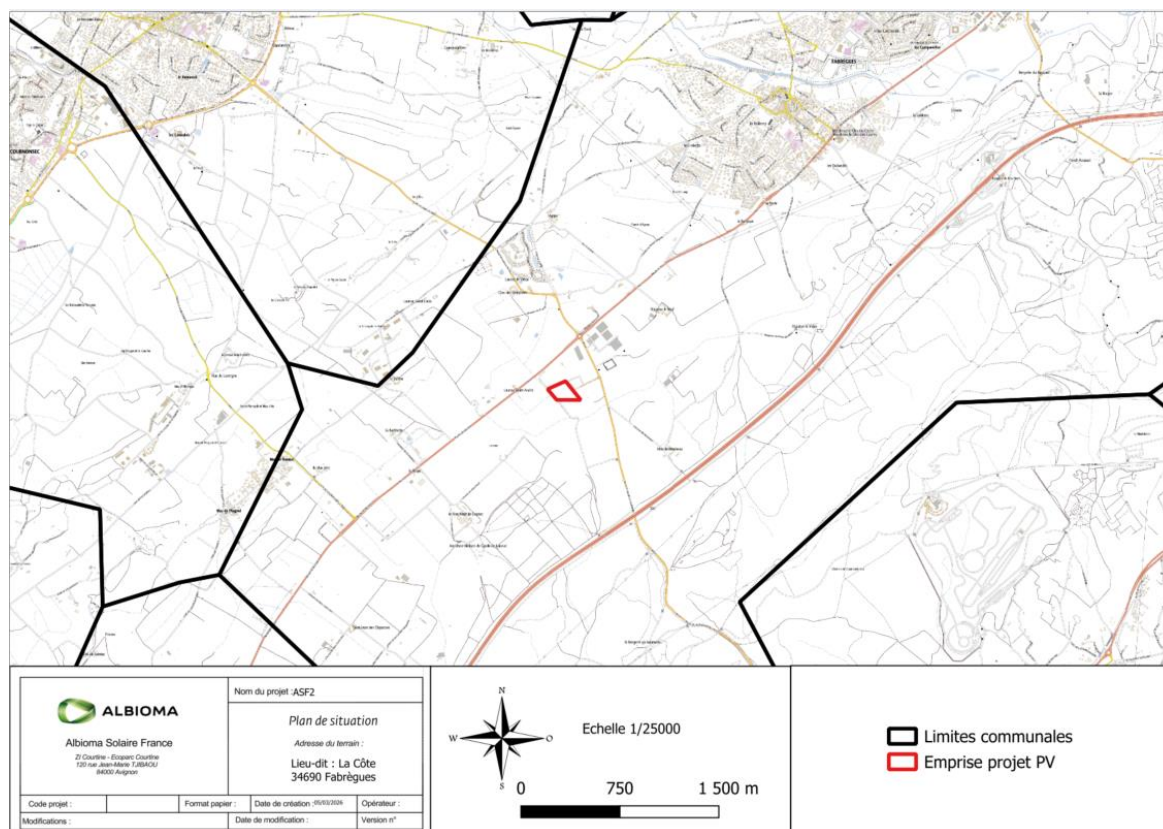
3.1. Données générales

Nom du projet	ASF2
Région / Département	Occitanie / Hérault
Commune	Fabrègues
Lieu-dit/adresse	Lieudit La Coste
Parcelle cadastrale	CH 23
Surface parcelle cadastrale	4.58 ha
Surface clôturée	2.05 ha
Puissance installée prévisionnelle	999 kWc
Type de projet envisagé	Fixe
Raccordement	En bordure de site, sur le raccordement déjà existant
Productible estimé (1^{ère} année)	1558 kWh/kWc
Production annuelle estimée	1556 MWh/an
Durée d'exploitation	30 ans ?

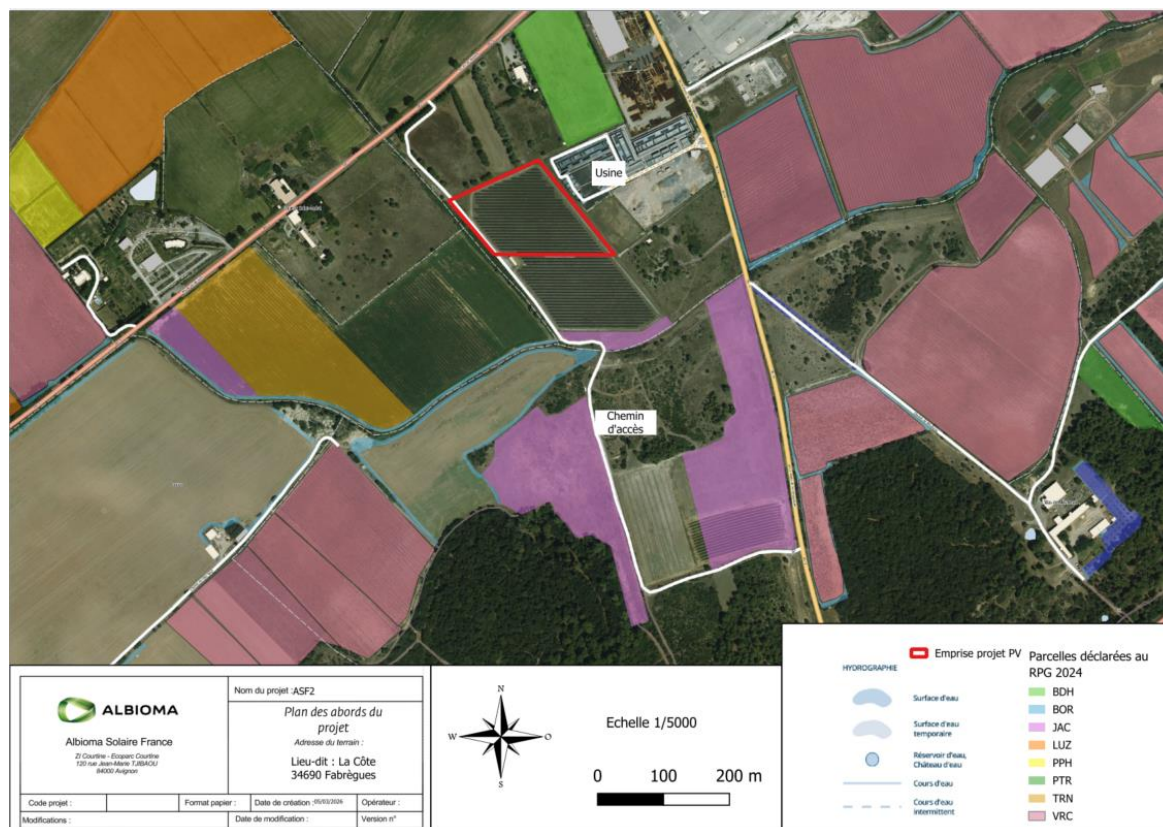
3.2. Localisation du projet

Le projet est situé sur la commune de Fabrègues dans le département de l'Hérault. Il s'installe dans une zone Npv au PLUi sur une parcelle déjà occupée par un parc photovoltaïque déjà existant.

L'accès au site se fera via la route départementale M114 puis par un chemin privé.



Plan de situation



Plan des abords

3.3. Historique du site

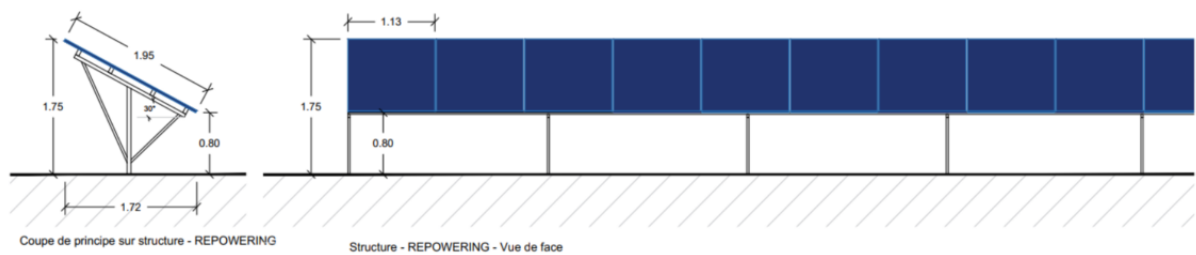
Le terrain accueille déjà un parc photovoltaïque existant, dont le permis de construire a été obtenu en décembre 2009, et dont l'exploitation depuis 2010 est assurée par la société Albioma Solaire France. Le présent projet consiste en un renouvellement de la partie Nord du parc existant, en changeant les modules, les onduleurs et ajouter un transformateur au sein du poste existant. Aucun autre élément n'est modifié.

3.4. Descriptif technique du projet

3.4.1. Données générales

La durée du chantier est estimée à 3 mois. Le projet de renouvellement « ASF2 » consiste à changer les modules, les onduleurs et ajouter un transformateur au sein du poste existant. Aucun autre élément n'est modifié :

- Les structures du projet initial ne sont pas modifiées dans le cadre de l'opération de renouvellement ASF2. Les modules photovoltaïques sont donc toujours orientés au Sud avec un espacement de quelques centimètres (4 cm). En revanche, les panneaux solaires sont disposés cette fois-ci en format portrait. L'angle d'inclinaison de la configuration est toujours de 30° dans le cadre du renouvellement de la centrale existante.
- Les premiers éléments changés dans ce projet de renouvellement ASF2 sont les modules photovoltaïques. Ce projet est donc conçu avec des modules photovoltaïques de la marque DMEGC. Les modules de la marque First Solar de technologie couche mince de la première centrale ne sont plus disponibles, ils sont remplacés par des nouveaux modules de technologie monocristalline. Comme le projet initial, le choix des modules s'est réalisé en fonction de la configuration du site, tout en s'assurant que le produit remplit des critères d'empreinte carbone, de prix, de qualité, de provenance, et de performance. Toutefois, afin que l'arrêté de permis de construire obtenu en 2010 soit encore valable et que les structures ne soient pas modifiées, il était essentiel de choisir des modules photovoltaïques compatibles avec les structures initiales. Les critères de dimensions et de poids ont donc également été déterminants dans le cadre du projet de renouvellement.
- L'opération de renouvellement des onduleurs consiste à enlever l'ensemble des onduleurs existants centralisés situés dans le PDL/PTR, et les remplacer par des onduleurs décentralisés installés dans le champ photovoltaïque. Un onduleur sera installé en bout de chaque rangée de panneaux. Chaque onduleur sera raccordé au transformateur situé au sein du PDL/PTR existant via un câblage souterrain. Le transformateur existant à l'intérieur du PDL/PTR est inchangé. En revanche, un ajout d'un second transformateur également à l'intérieur du poste (et à la place des anciens onduleurs centralisés démontés) est prévu. La surface du poste existant est donc inchangée.



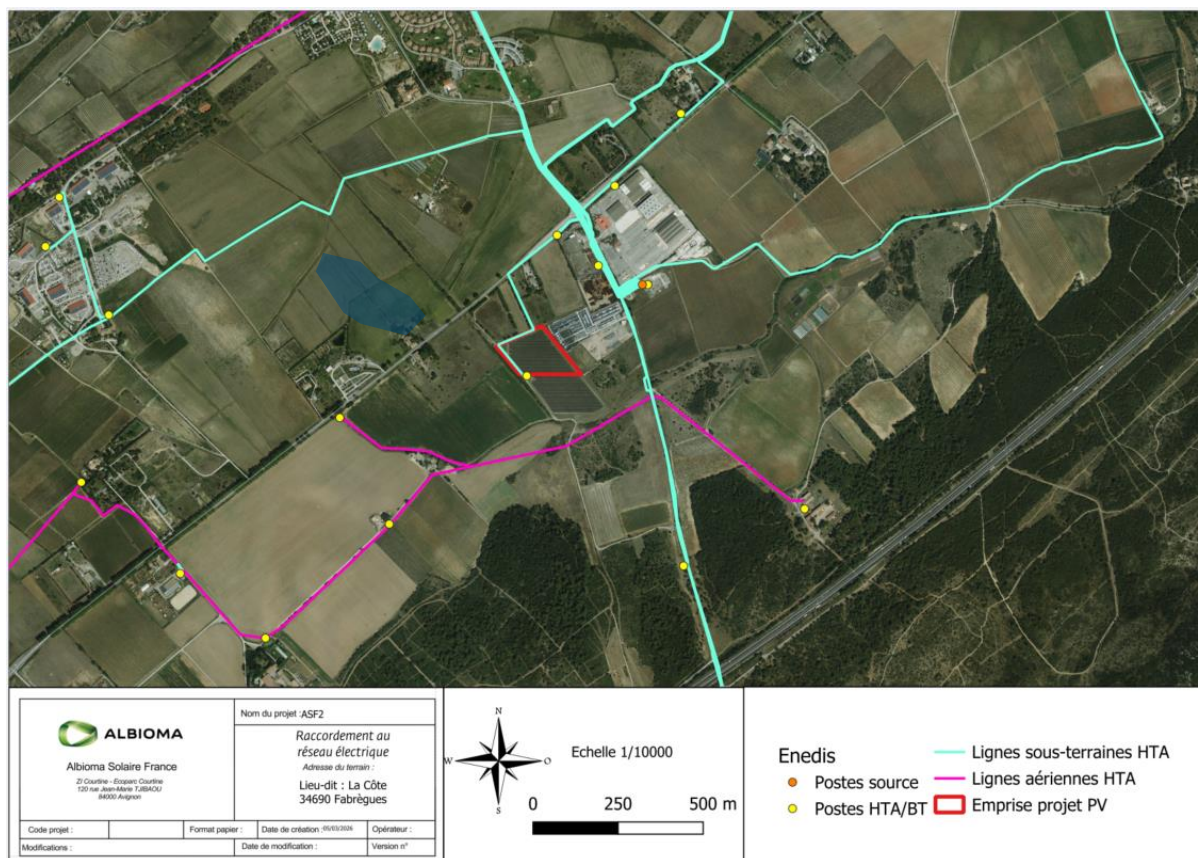
Exemple de plan en coupe des tables

3.4.2. Implantation prévisionnelle du projet



Implantation prévisionnelle du projet

3.4.3. Raccordement envisagé

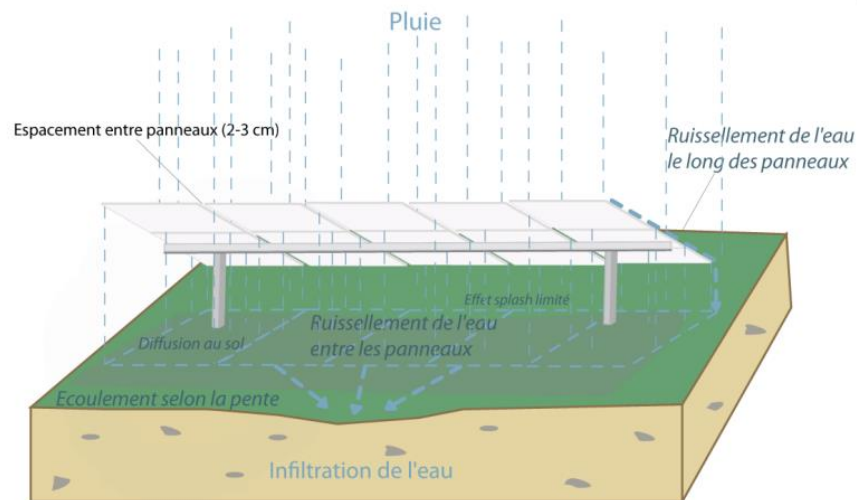


Raccordement envisagé du projet

Le raccordement est le même que celui du parc photovoltaïque déjà existant, en bordure de site.

3.5. Gestion de l'eau

La conception des structures photovoltaïques permet de supprimer les effets d'imperméabilisation des sols ainsi que la création de rigoles. La faible largeur des rangées, l'espace entre les rangées et l'espacement entre les modules (4 cm environ) permettent à l'eau de s'écouler et de se diffuser sur l'ensemble de la parcelle.



Effet de l'installation de tables PV en plein champ sur le ruissellement et l'écoulement des eaux de pluie

source ENCIS

3.6. Imperméabilisation des sols

Durant l'exploitation de la centrale photovoltaïque, aucun usage ne sera à même d'entraîner une imperméabilisation ou un tassement significatif des sols (seulement quelques passages ponctuels de véhicules sur le site pour la maintenance ou la sécurité qui emprunteront les chemins prévus à cet effet). Les surfaces imperméabilisées concernent les locaux techniques.

Les pieux imperméabiliseront le sol sur de très faibles surfaces régulièrement réparties sur le site, à distance les uns des autres. Cela n'entraînera pas d'effet barrière et n'est donc pas de nature à modifier de façon notable le ruissellement de surface, l'infiltration des eaux pluviales et l'écoulement des eaux souterraines. Les installations de panneaux n'imperméabilisent pas le sol : les structures ont une inclinaison qui permet à l'eau de s'écouler.

Ainsi, l'imperméabilisation réelle est faible, limitée aux pieux et aux locaux techniques, et répartie sur toute la surface du site clôturé : aucune grande superficie imperméabilisée d'un seul tenant ne sera créée.

3.7. Réversibilité du projet

Qu'il s'agisse de la réversibilité **technique** ; impact des travaux sur les sols notamment, ou de la réversibilité **contractuelle** ; anticiper le démantèlement en fin de vie de l'exploitation, tout projet photovoltaïque doit favoriser des systèmes qui permettent un retour à l'état initial de la parcelle.

ALBIOMA prévoit d'utiliser les mêmes fondations avec des pieux battus que le parc photovoltaïque existant, qui évitent de dégrader excessivement la qualité du sol.

3.8. Démantèlement en fin de vie des panneaux photovoltaïques

L'installateur photovoltaïque s'engage à effectuer le démantèlement en fin de vie de l'installation et à remettre le site en l'état d'origine.

La société ALBIOMA est membre de SOREN France, anciennement PV Cycle, une association à but non lucratif, créée pour mettre en œuvre l'engagement des professionnels du photovoltaïque sur la création d'une filière de recyclage des modules en fin de vie. Aujourd'hui elle gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux.

Le recyclage en fin de vie des panneaux photovoltaïques est devenu obligatoire en France depuis août 2014.



Tous les autres éléments compris dans la centrale photovoltaïque seront envoyés dans des filières de recyclage adaptées.

4. *Pré-diagnostic écologique*

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé en janvier 2026 par le bureau d'études NATURAE afin d'évaluer les enjeux faune/flore/habitat sur le site, disponible en Annexe.

En résumé de cette étude, le parc photovoltaïque existant représente un secteur d'alimentation potentielle pour le Lézard ocellé. Toutefois, le projet de repowering n'induisant pas de modification notable de l'occupation du sol, et sous réserve du respect d'un calendrier d'intervention adapté ainsi que des préconisations formulées, aucun impact significatif n'est attendu sur cette espèce.

5. *Conclusion*

Ce projet s'implante sur une surface réduite de 2.05 ha. Il est éloigné de toutes les zones protégées aux alentours. Il n'impacte aucune surface boisée ni des zones de protection environnementale. La puissance du parc d'environ 999 kWc permettra d'optimiser la production d'énergie renouvelable tout en préservant les caractéristiques du site. Conformément à la loi APER de mars 2023, ce projet contribue activement au développement des énergies renouvelables, en particulier du photovoltaïque, dans le mix énergétique national et territorial. Il ne consomme aucun foncier car il s'agit d'un projet de renouvellement d'un parc photovoltaïque déjà existant. Nous estimons ainsi que son impact reste modéré (cf conclusion Pré-diagnostic écologique en Annexe) et maîtrisé et qu'il justifie une dérogation d'étude d'impact au cas par cas.

Il est temps de
changer d'énergie !

ALBIOMA Solaire France

Ecoparc Courtine - ZI Courtine
120 rue Jean-Marie Tjibaou
84 000 AVIGNON
France

Tel : 04 13 15 80 87

www.ALBIOMA.com

